

Motion concernant la Dotation Horaire Globale (DHG)

Nous, représentants des personnels d'enseignement et d'éducation ainsi que des parents d'élèves, élus au conseil d'administration du collège A. Camus de Briare, tenons à vous alerter sur la situation préoccupante du collège pour la prochaine rentrée. En effet, la DHG ne nous permettra pas de remplir les objectifs de notre projet d'établissement.

L'axe 1 de ce projet intitulé « Gestion de l'hétérogénéité en vue de la réussite scolaire pour tous les élèves » implique la mise en place de dispositifs d'aide et de soutien, d'autant plus nécessaire que nos élèves sont majoritairement issus de catégories socio-professionnelles défavorisées. Ces catégories correspondent à 67 % de nos effectifs, la moyenne de l'académie ne dépassant pas les 39 %.

De plus, la mise en place de groupes restreints qui favorise le « développement de la motivation scolaire » inclus dans l'axe 2 du projet d'établissement sera difficile avec une dotation si faible.

Cette DHG, aggrave une situation déjà très préoccupante puisque depuis la rentrée 2010 il nous est également de plus en plus difficile d'atteindre les objectifs de l'axe 3, « Vie des élèves et ouverture culturelle », suite aux restrictions budgétaires.

Les objectifs que nous nous sommes fixés nous semblent de plus en plus difficiles à atteindre, voire même irréalisables si l'on fait le parallèle entre les moyens qui nous sont attribués, la nécessité de dispenser les enseignements obligatoires et surtout la situation très particulière de notre collège. Il nous semble que les caractéristiques de notre établissement (implantation géographique, très large secteur de recrutement, CSP défavorisées ...) n'ont pas été suffisamment prises en compte pour nous permettre d'augmenter réellement les chances de réussite des jeunes que nous accueillons.

Tous ces éléments nous amènent à vous demander de bien vouloir réévaluer notre DHG afin de nous attribuer au moins 30 heures de plus. Nous voulons simplement pouvoir mettre en œuvre notre projet d'établissement et remplir les différents axes de la contractualisation afin d'accomplir notre mission d'enseignement et d'éducation.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Les représentants des parents d'élèves

Le 27 janvier 2011